

Voici une liste générale des documents les plus couramment demandés pour les formes juridiques les plus populaires (Entreprise Individuelle et SARL) :

Pour une Entreprise Individuelle (Personne Physique)

- **Une copie de la pièce d'identité du dirigeant** (carte nationale d'identité, passeport, carte consulaire, ou carte de résident).
- **Un extrait de naissance.**
- **Un casier judiciaire** datant de moins de trois mois. Pour les personnes nées à Abidjan, le casier judiciaire est produit par le Tribunal de Commerce.
- **Une déclaration sur l'honneur** signée du dirigeant.
- **Un plan de localisation** du lieu d'exercice de l'activité.
- **Une copie du contrat de bail** enregistré ou du titre de propriété.
- **Les formulaires uniques** à remplir, disponibles au CEPICI.

Pour une Société à Responsabilité Limitée (SARL) - Personne Morale

- **Une copie de la pièce d'identité** (CNI ou passeport) du gérant et de tous les associés.
- **Les statuts de la société** en plusieurs exemplaires (sous seing privé ou notariés, selon le capital social).
- **La Déclaration Notariée de Souscription et de Versement (DNSV)** du capital social ou la Déclaration de Souscription et de Versement (DSV).
- **Une déclaration sur l'honneur** signée du dirigeant (complétée par un casier judiciaire dans un délai de 75 jours après l'immatriculation).
- **Un plan de localisation** du siège social.
- **Une copie du contrat de bail** (ou titre de propriété, attestation de domiciliation) dûment enregistré.
- **La liste certifiée conforme des dirigeants, administrateurs ou associés.**
- **Les formulaires uniques** à remplir, disponibles au CEPICI.

Points importants à retenir :

- **Le Casier Judiciaire :** L'exigence du casier judiciaire peut varier selon votre lieu de naissance ou de résidence. Pour les ressortissants étrangers, il est souvent demandé de fournir un casier judiciaire de leur pays d'origine, traduit par un traducteur assermenté.
- **La Domiciliation :** L'adresse de l'entreprise doit être justifiée par un contrat de bail, un titre de propriété ou une attestation de domiciliation.
- **L'Objet Social :** La nature de votre activité doit être clairement définie. Pour les activités réglementées, des autorisations spécifiques peuvent être demandées.

Il est toujours recommandé de se renseigner directement auprès (notaire, expert-comptable ou consultant) pour obtenir la liste la plus à jour et la plus précise, car les réglementations peuvent évoluer.